

COMMUNE DE SAUSSAY (28260)

COMPTE RENDU DU MARDI 11 FEVRIER 2020 à 19 h

PRESENTS : M. GOURDES, M. JOURDAINNE, Mme LE BRIS, Mme LE BRAS, Mme DEBRAY, Mme ROLLAND, M. PERCHERON, Mme VILLERY et Mme DEQUERCADEC

PROCURATION : Mme ANNE à M. GOURDES, Mme BESSON à Mme LE BRAS

ABSENTS EXCUSES : M. MICHEL, M. FAUCHEUR et M. MARSAUD

Convocation du 04.02.2020

Secrétaire de séance à nommer : M. JOURDAINNE Jean-Jacques

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour :

- Demande de subvention FDI pour la réalisation des espaces verts pour l'aménagement du parking du centre omnisport

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 3 DECEMBRE 2019

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité et il est procédé à la signature du registre.

1) DEMANDE DE SUBVENTIONS :

a - Demande de subvention au Fonds Départemental d'Investissement (FDI) pour l'accès et la vidéo-protection aux ateliers communaux

Le Maire rappelle que l'accès et la vidéo-protection sont indispensables aux futurs ateliers communaux. Les devis ont été actualisés :

5.506,40 € H.T. (fourniture et pose vidéo-protection accès bâtiment communal)

1.390,20 € H.T. (fourniture et pose d'une installation d'ouverture automatique pour le portail de mairie)

2.241,40 € H.T. (installation de contrôle d'accès à lecteurs de badges pour le portail et la porte sectionnelle des ateliers)

4.830,60 € H.T. (installation d'alarme contre le vol pour les ateliers)

3. 000,00 € HT (estimation d'alimentation extérieure en électricité)

16.968,60 € H.T

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet pour un montant prévisionnel total de 16.968,60€,

Début prévisible de réalisation des travaux : 3ème trimestre 2020

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Dépenses : 16.968,60 € HT

Recettes :

Département Eure-et-Loir FDI : 30% de 16.968,60 € 5 090,58 € HT

Autofinancement ou emprunt en fonction du budget 2020 : 11 878,02 € HT

16.968,60 € HT

- SOLLICITE à cet effet une subvention du Conseil départemental d'Eure-et-Loir au titre du fonds départemental d'investissement pour les travaux d'accès et vidéo-protection aux ateliers communaux, de 30 %, soit 5.090,58 € HT.

- AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

b - Demande de subvention au Fonds Départemental d'Investissement (FDI) pour la réfection de chaussée rue des Has

Le Conseil Municipal a demandé au Conseil Départemental, dans le cadre de l'Agence Technique Départementale, une estimation concernant la réfection de chaussée rue des Has.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de réalisation des travaux suivants : réfection de la chaussée rue des Has pour un montant prévisionnel total de 44 553.00 € HT
Début prévisible de réalisation des travaux : 2^{ème} semestre 2020

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Estimatif de la Subdivision du Conseil Départemental = 44 553.00 € HT

Recettes :

Département Eure-et-Loir FDI : 13 365.90 € HT

Autofinancement ou emprunt en fonction du budget 2020 : 31 187.10 € HT
= 44 553.00€ HT

- SOLLICITE à cet effet une subvention du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir au titre du fonds départemental d'investissement, pour la réfection de chaussée rue des Has, de 30 % plafonné à 100 000.00 € HT, soit 13 365.90 € HT.

- SAISIT l'Agence Technique Départementale et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

c - Demande de subvention au Fonds Départemental d'Investissement (FDI) pour la réalisation d'espaces verts concernant l'aménagement du parking du centre omnisport

Le Conseil municipal souhaite la réalisation d'espaces verts pour l'aménagement du parking du Centre omnisport. L'estimation de l'architecte est de 28 800.00 € HT.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet pour un montant prévisionnel total de 28 800.00 € HT

Début prévisible de réalisation des travaux : 2^{ème} trimestre 2020

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Dépenses : Estimatif : 28 800.00 € HT

Recettes :

Département Eure-et-Loir FDI : 30% de 28 800,00 € 8 640,00 € HT

Autofinancement ou emprunt en fonction du budget 2020 : 20 160,00 € HT
28 800,00 € HT

- SOLLICITE à cet effet une subvention du Conseil départemental d'Eure-et-Loir au titre du fonds départemental d'investissement pour la réalisation d'espaces verts pour l'aménagement du parking du centre omnisport, de 30 %, soit 8 640.00 € HT.

2) PERSONNEL COMMUNAL :

a - Renégociation du contrat groupe d'assurance des risques statutaires/habilitation du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir

Le Maire expose :

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 qui indique que les Centres de Gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités de leur ressort qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers statutaires qu'elles supportent en raison de l'absentéisme de leurs agents ;

- Considérant la possibilité pour la commune de Saussay de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure-et-Loir peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure-et-Loir de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'un assureur agréé, et se réserve la faculté d'y adhérer.
- Ce contrat devra couvrir tout ou partie des risques suivants :
 - agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :
Décès, Accident/maladie imputable au service, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant-Adoption, Temps partiel thérapeutique, Disponibilité d'office ;
 - agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :
Accident du travail, Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Maladie grave, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant-Adoption, .

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ce contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée : 4 ans

Régime : capitalisation.

3) PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Jeudi 5 mars 2020 (vote des budgets)

4) QUESTIONS DIVERSES et TOUR DE TABLE :

La séance est levée à 19h30.